

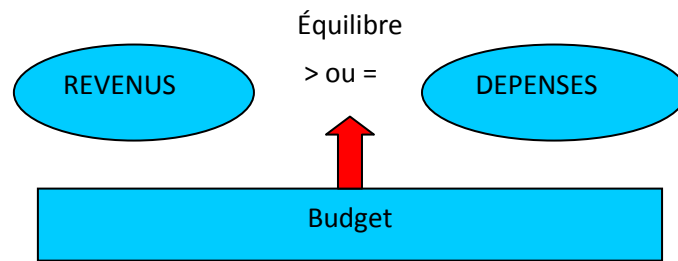


VILLE DE NOUMEA

FICHE 4 : MAITRISER SON BUDGET

- 1- **Avant toute chose il faut classer ses papiers familiaux** : Indispensable pour s'y retrouver dans ses revenus et ses dépenses. (Cf. *fiche conseil de classement des papiers*).
- 2- **Prévoir ses dépenses et ses recettes**, les évaluer (calculer leur montant).

Les ressources = les entrées	Les dépenses = les sorties
salaire, allocations familiales, retraite, chômage, bourses scolaires, ou autres, même si ses ressources ne sont pas régulières chaque mois (1 fois tous les 3 mois, par exemple...).	<p>Dépenses Fixes : Ce sont des dépenses qui sont régulières (tous les mois, tous les 2 mois, tous les 3 mois, tous les 6 mois, 1 fois par an).</p> <p>- Fixes obligatoires : Loyer, EEC, eau, impôt, assurances...</p> <p>- Fixes volontaires : téléphone, crédits à la consommation, épargne...</p>
	<p>Dépenses Courantes : Ce sont les dépenses nécessaires pour vivre, sur lesquelles on peut faire des économies (alors que les dépenses fixes ne peuvent être réduites en dehors de l'eau et de l'EEC).</p>
	<p>Dépenses Exceptionnelles : C'est le plus pour mieux vivre.</p> <p>Dépenses d'équipement et de renouvellement : appareils ménagers, réparation de la voiture...</p> <p>Dépenses de loisirs : bingo, livres, cinéma...</p> <p>Les cadeaux : Noël, la coutume...</p>



- 3- **Etablir son budget mensuel et tenir ses comptes.** Pour garder un équilibre et toujours savoir où on en est. (Cf. *tableau budget mensualisé*).

QUELQUES CONSEILS :

1- **Les économies d'énergie** (*lien vers doc*)

- L'électricité : attention aux appareils qui consomme beaucoup d'énergie
- Mettre de préférence des ampoules basses consommation
- Pensez à éteindre les lumières
- L'eau : attention aux fuites

2- **Avant de contracter tout crédit** (*lien vers doc*)

• Posez-vous quelques questions.

- Cet achat m'est il indispensable ?
- Y a t- il urgence, ou je prends le temps d'épargner ?
- Sur combien de temps je peux m'engager (pour les personnes en CDD par exemple) ?

• Comparer plusieurs propositions de financement, plusieurs offres de crédit,

• Déterminer votre capacité de remboursement

3- **Le démarchage à domicile** (*lien vers doc*)

- Signature d'un contrat : ajouter la mention " fait à mon domicile le ... ".
- Délai de rétractation : 15 jours pour revenir sur votre décision
- Le délai de réflexion commence le lendemain de la signature du contrat.
- Si vous renoncez à l'achat, retournez le bordereau de rétractation par LR.AR

Attention ! Ne versez rien tant que le délai de réflexion n'est pas terminé.

Attention ! Si la livraison intervient avant la fin du délai de rétractation (15 jours), c'est le vendeur qui assume toute la responsabilité et doit venir reprendre l'objet livré, à ses frais, en cas de refus du crédit.

Attention ! Ne cédez pas à la pression exercée par le vendeur. Posez-vous toujours cette question : En ai-je réellement besoin ?

4- Difficultés financières

- Difficultés passagères = Demander des délais de paiement sans tarder.
- Difficultés plus graves = faites reporter les échéances ou réaménager votre crédit

Si dette loyer : contacter le gérant ou l'agence immobilière.

Si dette d'électricité ou d'eau : contacter le service clientèle pour éviter les frais de relance, les frais de remise en service et pour proposer un arrangement /échancier.

Si dette crédit : Contacter l'organisme de crédit ou la banque pour proposer un échancier du crédit, (baisser les mensualités et rallonger la période du crédit.. par exemple).

Si dette du trésor : (Les dettes du trésor regroupent les amendes, les factures d'hôpital et les impôts non payés). Contacter le service des impôts.

Mais attention, il faut tout d'abord bien établir son budget pour être sûr de pouvoir payer en fonction de la solution qui sera proposée.

[Retrouver toutes les fiches conseils réalisées par la Ville :](#)

- *le démarchage à domicile*
- *les différents crédits en Nouvelle Calédonie*
- *le budget familial etc.*